



Présents : MM Cédric BARBIER, Marc BARBIER, Claude COMTE, Ludivine GERARDIN, Jean-Michel GRAS, Gilbert JACQUOT, Alexandre LENOBLE, Sylvie LEROY, Thierry VINCENT, Jean-Claude THABARD.

Absent : M. Jean MICHAUD.

Secrétaire de séance : M. Claude COMTE.

#### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 25/06/2018

Il est approuvé à l'unanimité.

#### TRANSFERT DU BUDGET ASSAINISSEMENT A LA CC JURA NORD

Considérant que la communauté de communes JURA NORD (CCJN) a maintenant la compétence, le conseil accepte à l'unanimité le transfert de l'ensemble de l'actif et du passif du budget annexe assainissement à la CCJN. Les résultats 2017 du budget assainissement étaient les suivants :

Investissement : Excédent de 12554.57 € - Fonctionnement Déficit de 2261.95 €

#### INTEGRATION RESTES A REALISER DE LA CCNOJ

M. le maire précise que la répartition a été décidée par M. le Préfet selon les créances des habitants de chaque commune. Les conseillers acceptent à l'unanimité que la somme de 413€29 concernant les restes à recouvrer de la CCNOJ soit intégrée dans le budget de la commune.

M. THABARD fait remarquer que les excédents de la CCNOJ n'ont pas été répartis entre les différentes communes mais intégralement reportés sur la CCJN.

#### RESTAURATION DE L'INTERIEUR DE L'EGLISE - FINANCEMENT DEFINITIF

Le montant définitif des travaux s'élève à 635 311€15 TTC. Le conseil accepte à l'unanimité de verser au SIDEC la somme de 4585€08 représentant le solde débiteur. Les demandes de reliquats des subventions (DRAC, paroisse Notre Dame du mont Guérin, fondation du patrimoine...) seront faites après versement du reste à payer.

#### AVENANT CONVENTION SERVICE INFORMATIQUE ET TIC DU SIDEC

Le SIDEC propose la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de ses services. Le conseil accepte, par 9 voix pour et une abstention, la signature de cet avenant mais précise que la commune n'adhère qu'au service du SIG (système d'information géographique) pour un montant de 100.98€ en 2018.

#### ADHESION AU SYNDICAT DES EAUX DE MONTMIREY LE CHATEAU

M. le maire propose aux conseillers l'adhésion au syndicat des eaux (SIE) de Montmirey-le-Château. Il pense que la commune aura encore une certaine autonomie dans la gestion de son réseau.

M. THABARD évoque le report en 2026 de la compétence eau à la CCJuraNord et donc la possibilité de reporter l'adhésion au (SIE) de Montmirey-le-Château à cette échéance.



M.GRAS fait remarquer que cette adhésion présente un grand risque pour la commune de perdre son autonomie par rapport à l'eau, voire l'abandon pur et simple de ses sources avec, en plus, une augmentation conséquente du prix de l'eau.

La décision est reportée.

### OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU A LA CCJURA NORD

Les conseillers s'opposent à l'unanimité au transfert de la compétence eau à la CCJURA NORD.

### PLUI CC JURA NORD – PRESENTATION DU PADD

Le document de présentation du projet d'aménagement du développement durable (PADD) au conseil municipal est établi à partir de supports cartographiques imprécis et erronés (comme le document de travail). La consultation d'une carte Michelin aurait permis d'éviter bien des erreurs.

En ce qui concerne le transport ferroviaire : si la ligne Dole Besançon dessert le sud de la CCJN, la LGV n'a aucun intérêt pour la CCJN alors qu'elle figure sur les plans avec la même importance. Elle n'est qu'une barrière artificielle.

Pour ce qui est du réseau routier, l'absence sur les plans de la D459 au nord de la CCJN qui relie Besançon à Dijon change totalement la configuration des lieux. De ce fait, la zone d'activités (ZA) envisagée à Dammartin-Marpain est située sur les plans à l'intersection de la LGV et de la D475 !!!

A propos de cette ZA, les conseillers font remarquer que sa création ou celle d'une autre, irait à l'encontre de l'orientation n°2 qui vise à réduire la consommation d'espace agricole.

Par ailleurs ne figure pas la gare de péage autoroutière de Gendrey sur l'A36 à l'intersection avec la départementale D36/D12 qui relie Ougney (intersection avec la D459) à Ranchot et se prolongeant au sud vers Arc-et-Senans.

Pour les équipements scolaires les deux pôles scolaires de Dammartin-Marpain et de Montmirey-la-Ville n'y figurent même pas. Nous avons le sentiment que les communes de l'ancienne CCNOJ sont laissées de côté.

Dans l'offre touristique : rien sur les gîtes ruraux (il y en a trois à Offlanges par exemple) et pas grand-chose sur les monuments historiques (deux à Offlanges).

Les conseillers font remarquer que l'attractivité des deux centres-bourg de Moissey (CA du Grand Dole) et de Pesmes (CC Val de Gray) vis-à-vis des anciennes communes de la CCNOJ n'est pas prise en compte alors qu'ils offrent de nombreux services de proximité (commerces, médecins, pharmacies ...)

L'emprise de la canalisation ETHYLENE EST ne figure pas sur les documents alors que cette installation impose des contraintes importantes de sécurité pour l'urbanisme.

Si on peut admettre que sur le fond ce document donne une idée générale à suivre pour la rédaction du PLUI, on peut regretter que l'absence de consultation des élus sur le terrain laisse l'impression d'un travail imprécis et fait de loin.

Enfin il ne faut pas que les projets de développement des 3 pôles de vie et 2 pôles de vie en devenir, situés majoritairement sur le sud du territoire, bloquent le développement des autres villages.



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2018

Offlanges, le 17 septembre 2018

### QUESTIONS DIVERSES

- M. le maire fait part d'un courrier de l'ACCA d'Offlanges qui voudrait acquérir l'abri communal du terrain de sports. Le conseil refuse cette demande. M. le maire propose de signer deux baux différents : un pour le territoire de chasse et l'autre pour l'utilisation de l'abri communal comme cabane de chasse.
  - Un nouvel arrêté pour les restrictions de l'usage de l'eau est paru.
  - Présentation du rapport annuel 2017 du SYDOM par M. le maire.
  - Arbre du souvenir : Possibilité de le planter au cimetière près du columbarium. Espèce prévue : cyprès, tilleul ???
  - La convention avec la fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation des chats est reconduite jusqu'au 31/12/2018.
  - M. LENOBLE distribue au conseil un arrêté préfectoral concernant la mise en demeure du carrier qui n'a pas précisé les quantités de ses stocks de granulats depuis plus d'un an. La commune devrait s'y intéresser sérieusement car cela est lié à une surexploitation révélée en fin d'exploitation et il y a potentiellement beaucoup d'argent en jeu pour la commune. M. le maire précise que l'arrêté est affiché en mairie et à la disposition du public.
  -
- L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 22 h 40.

  
